Système de 1 000 points ADR pour la planification

Cet article traite de la planification à l'aide des points ADR, calculés en fonction de la catégorie de transport des marchandises dangereuses et de leur poids ou volume.

Mis à jour 31 décembre 2024

Les utilisateurs peuvent désormais voir les points ADR dans l'application et s'en servir pour la planification.

Introduction

Les points ADR sont calculés en fonction de la catégorie de transport des marchandises dangereuses et de leur poids ou volume. Chaque catégorie de transport a son propre facteur de multiplication. Le total des points d'une expédition correspond à la somme des points de toutes les marchandises. Lorsque ce total est supérieur ou égal à 1 000 points, la réglementation ADR s'applique intégralement et un chauffeur certifié est requis.

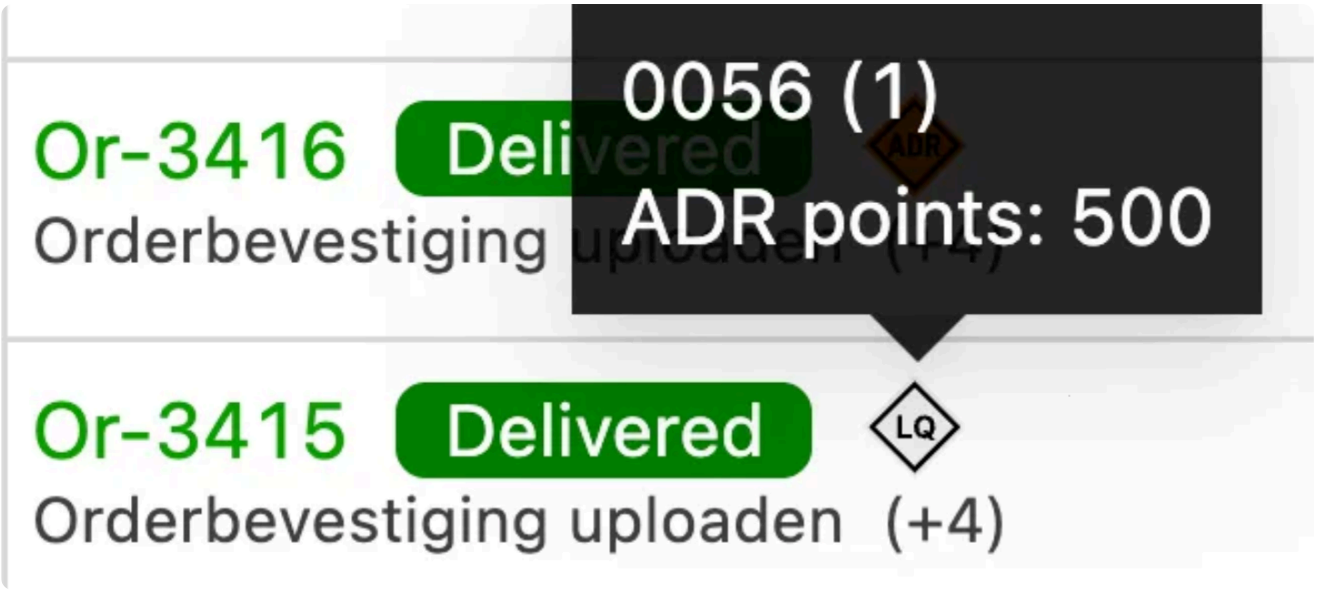
Exemple :

- Une remorque transportant 900 kg de marchandises ADR de catégorie de transport 3 et 1 kg de marchandises ADR de catégorie de transport 1 relève des quantités limitées (LQ).
  - Soit (900 kg x 1) + (1 kg x 50) = 950 points
- En revanche, si 1 kg supplémentaire de catégorie de transport 1 est ajouté, le transport est considéré comme dangereux et toute la réglementation s'applique.
  - Soit (900 kg x 1) + (2 kg x 50) = 1 000 points

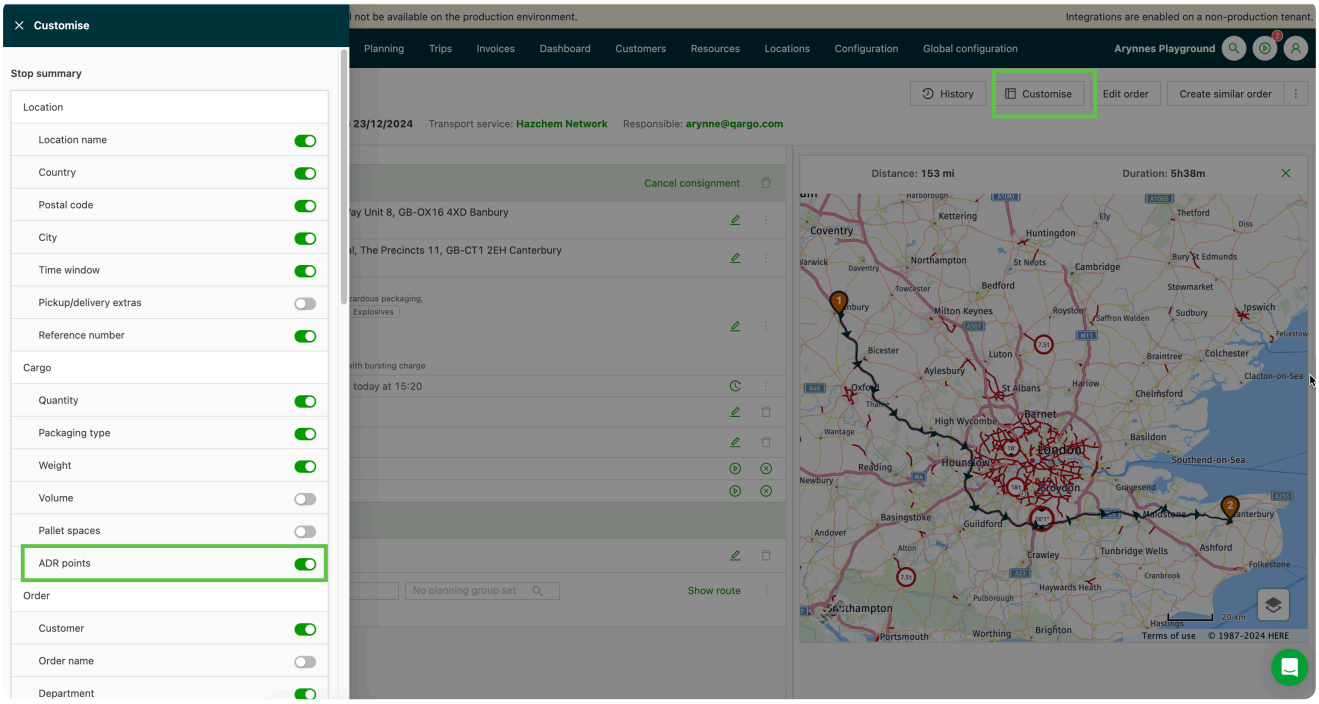
Catégorie de transport	Facteur de points ADR
0	Toujours au-delà de 1 000
1	50
2	3
3	1
4	0

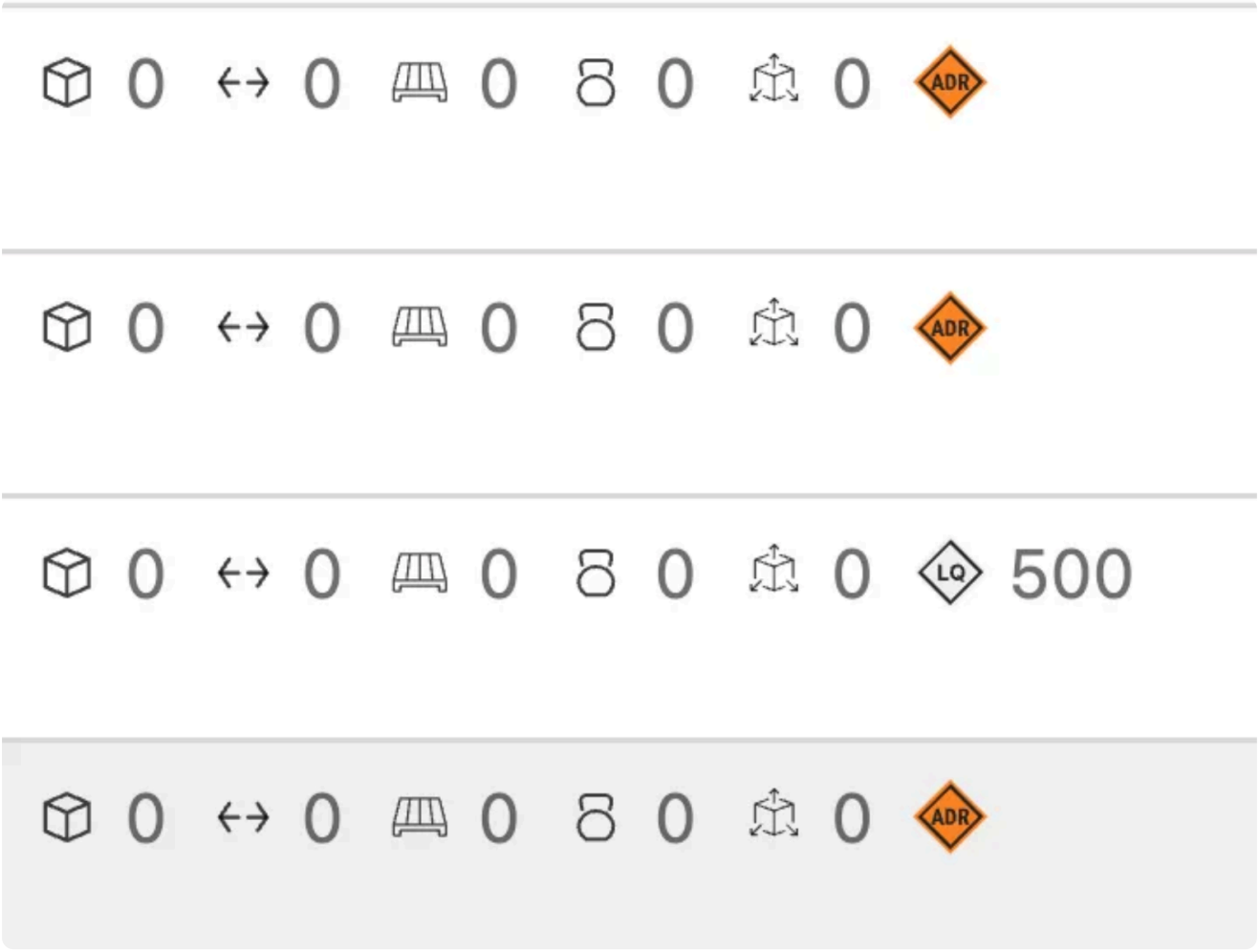
Comment voir ces informations dans Qargo ?

- Les points s'affichent au survol, à côté du tag de la commande.



- Les points ADR peuvent être activés en option dans la plupart des écrans de Qargo. Ils s'affichent alors dans les informations sur les marchandises.

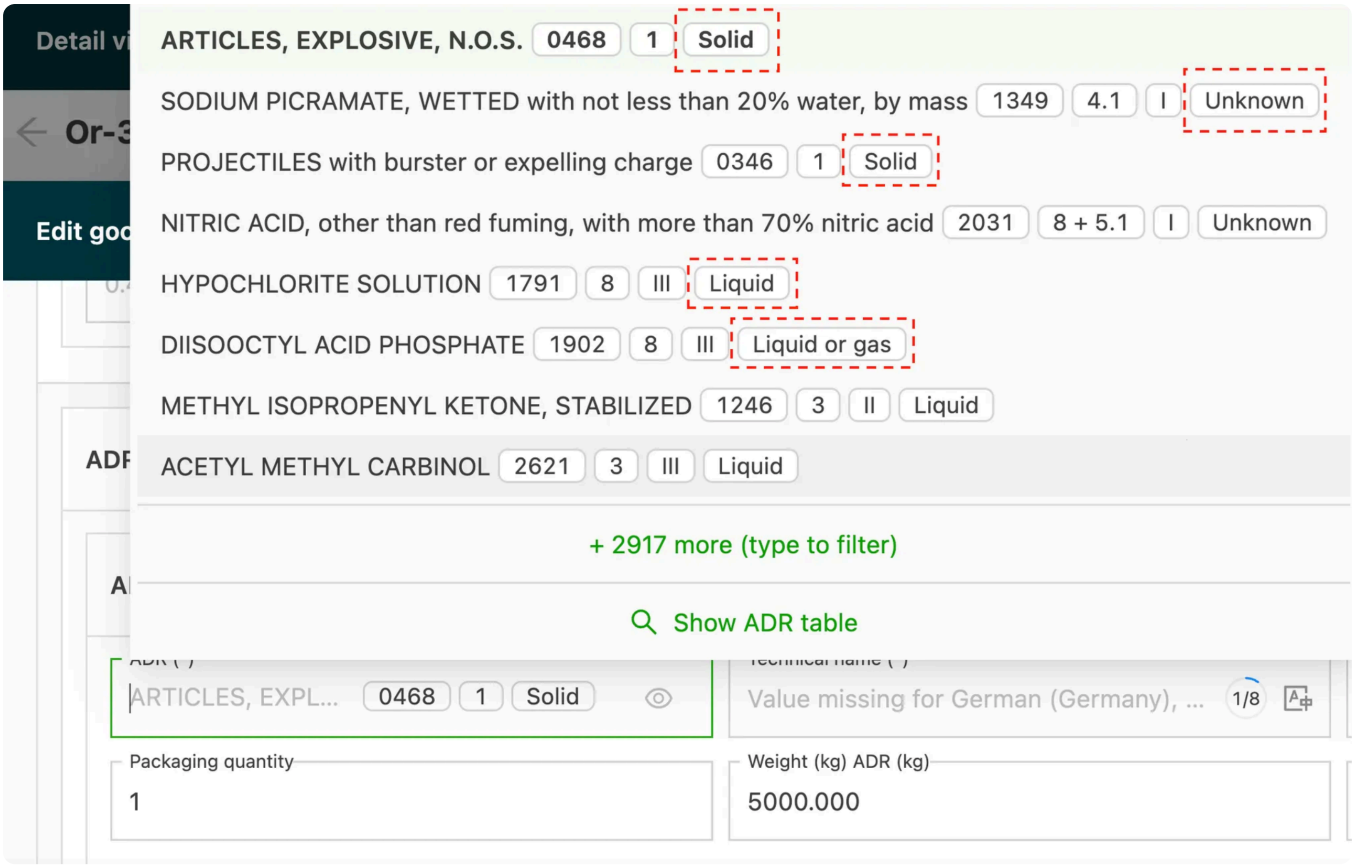




Comprendre les icônes ADR :

- Pour les commandes (détail de la commande, liste des commandes) : il est techniquement possible de marquer une commande comme ***« Quantité limitée » (LQ)*** (via la catégorie ADR des marchandises) tout en dépassant 1 000 points. Dans ce cas, l'icône ***LQ*** s'affiche en orange pour le signaler.
- Pour les tournées (tableau de planification, liste des tournées) : une tournée est considérée comme ADR si elle transporte des marchandises définies comme **« marchandises dangereuses »**. Le nombre de points ADR n'entre pas en compte.

Afin d'aider les utilisateurs à savoir quel indicateur de marchandises compléter pour l'élément ADR (poids ou volume), l'état physique de la substance ADR est désormais indiqué.



- S'il s'agit d'un solide → le poids est utilisé pour le calcul des points ADR
- S'il s'agit d'un gaz ou d'un liquide → le volume est utilisé pour le calcul des points ADR
- Si l'état est inconnu → la valeur renseignée est utilisée, en donnant la priorité au poids, puis au volume

Cette indication de l'état physique est dérivée des spécifications ADR. Tout retour à ce sujet est le bienvenu afin de garantir une indication aussi juste que possible.